

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 07.03.2023

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identifiant du produit

Nom commercial : MIRROR GLOSS 166 Vernis transparent HS 2K à faible teneur en COV**Numéro d'article** : 11665, 11668Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Aucune
autre information pertinente n'est disponible.

Utilisation prévue : Produit de finition automobile/Matériau de revêtement transparent, vernis

Fabricant/Fournisseur :Chamäleon GmbH
Rudolf-Diesel-Straße, 8a
69115 Heidelberg
Allemagne**Pour plus d'informations, veuillez contacter** : Département de la sécurité des produits**Informations en cas d'urgence** : +49 70024112112 (CH)

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange Classification
selon le règlement (CE) n° 1272/2008

flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



danger pour la santé

Repr. 2 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus



Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement GB CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

Mot d'avertissement/Avertissement

Composants déterminants du danger pour l'étiquetage : 5-

méthylhexan-2-one

acétate de n-butyle

Acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme. Conseils de prudence :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement

respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Informations Complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT :Non applicable.

vPvB:Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Description: Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 123-86-4 EINECS : 204-658-1 N° d'enregistrement : 01-2119485493-29	acétate de n-butyle	10-25%
	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336, EUH066	
CAS: 110-12-3 EINECS : 203-737-8 N° d'enregistrement : 01-2119472300-51	5-méthylhexan-2-one	≥ 3-< 10 %
	Flam. Liq. 3, H226; Repr. 2, H361; Tox. aiguë 4, H332	
CAS: 54839-24-6 EINECS : 259-370-9 N° d'enregistrement : 01-2119475116-39	acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle	2,5-<10%
	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336	
CAS: 108-65-6 EINECS : 203-603-9 N° d'enregistrement : 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	<2,5%
	Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336	
Numéro CE : 915-687-0 N° d'enregistrement : 01-2119491304-40	Masse réactionnelle du sébaçate de pentaméthyl-pipéridyle	≥ 0,25-< 1 %
	Repr. 2, H361f ; Toxicité aquatique aiguë 1, H400 ; Toxicité aquatique chronique 1, H410 ; Sensibilité cutanée 1A, H317	

Informations Complémentaires: Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Informations générales: Retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit.

Après inhalation :

Apportez de l'air frais et, pour plus de sécurité, appelez un médecin.

En cas d'inconscience, placez le patient de manière stable en position latérale pour le transport.

Après contact avec la peau : Rincer immédiatement à l'eau. Après contact visuel :

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Après ingestion : Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucune autre information pertinente n'est disponible. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Mousse résistante à l'alcool

Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs non appropriés : Jet d'eau à plein débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection : Aucune mesure particulière n'est requise.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées. Précautions environnementales :

Ne laissez pas le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau.

Informez les autorités compétentes en cas d'infiltration dans les cours d'eau ou les égouts. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériau contaminé comme déchet conformément au point 13.

Assurer une ventilation adéquate

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger :

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Ouvrir et manipuler le récipient avec précaution.

Prévenir la formation d'aérosols.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Se protéger des charges électrostatiques.

Gardez un appareil de protection respiratoire à disposition.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs : Aucune exigence particulière.

Informations sur le stockage dans un entrepôt commun : Conserver à l'écart des denrées alimentaires. Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Garder le récipient hermétiquement fermé. Classe de stockage : 3

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
123-86-4 Acétate de n-butyle	
BIEN	Valeur à court terme : 966 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme : 724 mg/m ³ , 150 ppm
110-12-3 5-méthylhexan-2-one	
BIEN	Valeur à court terme : 475 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 95 mg/m ³ , 20 ppm Sk
108-65-6 Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
BIEN	Valeur à court terme : 548 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 274 mg/m ³ , 50 ppm Sk

Informations Complémentaires: Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés : Aucune autre donnée ; voir point 7. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ranger les vêtements de protection

séparément. Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation

Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Matériau des gants :

Le choix des gants adaptés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Protection des yeux/du visage :

Lunettes de protection hermétiques

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

État physique :	Fluide
Couleur:	Selon les spécifications du produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation :	Indéterminé.
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	124-128 °C (123-86-4 Acétate de n-butyle)
Inflammabilité :	Inflammable.
Limite inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure :	1,2 % vol.
Supérieure:	7,5 % vol.
Point d'éclair:	27 °C (DIN EN ISO 1523:2002)
Température d'inflammation :	370 °C (DIN 51794)
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Viscosité:	
Viscosité cinématique à 20 °C :	32-35 s (DIN 53211/4)
Dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
eau:	Non miscible ou difficile à mélanger.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé. Pression de
vapeur à 20 °C : Masse volumique et/ou densité relative à 20 °C :	1,004 g/cm ³ (DIN EN ISO 2811-1)
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur	Non déterminé.

Autres informations

Apparence:

Formulaire:

Fluide

Informations importantes sur la protection de la santé et de l'environnement, ainsi que sur la sécurité.

Température d'inflammation :

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives :

Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.

Teneur en solvant :

COV (CE)

40,49 %

Teneur en solides (% en

59,5 %

poids) : Changement d'état

Taux d'évaporation

Non déterminé.

Informations relatives aux classes de danger physique

Explosifs

Vide

Gaz inflammables

Vide

Aérosols

Vide

Gaz comburants

Vide

Gaz sous pression

Vide

Liquides inflammables

Liquide et vapeurs inflammables.

Solides inflammables

Nul

Substances et mélanges autoréactifs

Vide

Liquides pyrophoriques

Vide

Solides pyrophoriques

Vide

Substances et mélanges auto-échauffants Substances

et mélanges qui émettent des gaz inflammables au

contact de l'eau

Vide

Liquides oxydants

Vide

Solides oxydants

Vide

Peroxydes organiques

Vide

Corrosif pour les métaux

Vide

Explosifs désensibilisés

Vide

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RéactivitéAucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereusesAucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter: Aucune autre information pertinente n'est disponible.
Matériaux incompatibles: Aucune autre information pertinente n'est disponible.
Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Toxicité pour la reproduction: Suspecté de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître. STOT - exposition unique: Peut provoquer somnolence ou étourdissements. Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes		
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	Liste II, III

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique: Aucune autre information pertinente n'est disponible. Persistance et dégradabilité: Aucune autre information pertinente n'est disponible. Potentiel de bioaccumulation: Aucune autre information pertinente n'est disponible. Mobilité dans le sol: Aucune autre information pertinente n'est disponible. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB: PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Propriétés perturbatrices endocriniennes: Pour plus d'informations sur les propriétés perturbatrices endocriniennes, voir la section 11.

Autres effets indésirables:

Remarque: Nocif pour les poissons Informations

écologiques complémentaires: Notes générales:

Classe de danger pour l'eau 1 (réglementation allemande): Légèrement dangereux pour l'eau

Ne laissez pas le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

Nocif pour les organismes aquatiques

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des
déchets Recommandation

**Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.
Emballage non nettoyé :**

Recommandation: L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU ou numéro
d'identification ADR, IMDG, IATA

UN1263

Nom d'expédition des Nations
Unies ADR
IMDG, IATA

UN1263 PEINTURE
PEINTURE

Classe(s) de danger pour le
transport ADR



Classe
Étiquette

3 (F1) Liquides inflammables. 3

IMDG, IATA



Classe
Étiquette

3 Liquides inflammables.
3

Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

III

Risques environnementaux :
Polluant marin :

Non

CHAMALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMALEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 30

Numéro EMS :

FE,SE

Catégorie de rangement :

UN

Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Quantités limitées (LQ)

5L

Catégorie de transport

3

Code de restriction du tunnel

D/E

IMDG

Quantités limitées (LQ)

5L

« Règlement type » de l'ONU :

UN 1263 PEINTURE, 3, III

15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE IAucun des ingrédients n'est répertorié.

Catégorie Seveso :P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur5 000 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur50 000 t

Réglementations nationales :

Classification supplémentaire selon Conformément au décret sur les matières dangereuses, annexe II :

Classe	Part en %
Corée du Nord	25-50

Évaluation de la sécurité chimique :Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H317

Peut provoquer une allergie cutanée. H332

Nocif par inhalation.

STEUERNUMMER/TAX NR.: DE 231468544
EORI NR./CUSTOMS NR.: DE 6029442 / HRB 9778
GESCHÄFTSFÜHRER/CEO: SASCHA HAGEMANN

BANK HEIDELBERGER VOLKSBANK EG
IBAN DE78 6729 0000 0042 8627 03
BIC GENODE61HD1

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association du transport aérien international

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :

Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique vPvB :

Très Persistant et Très Bioaccumulable Flam. Liq. 3 :

Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4 :

Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Skin

Sens. 1A : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A Repr. 2 :

Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2 Repr. 2 :

Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique aigu - Catégorie 1 Aquatic

Chronic 1 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 1 Aquatic

Chronic 3 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 3

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.